

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25 rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX

Téléphone : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

E24000056 / 51

Monsieur le président
CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA MARNE
HOTEL DU DEPARTEMENT
2 bis, RUE DE JESSAINT
51038 CHALONS EN CHAMPAGNE

Dossier n° : E24000056 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de PROSNES (Marne) par le Conseil Départemental de la Marne dont le siège est en l'Hôtel du Département, 2 bis rue de Jessaint, 51038 CHALONS EN CHAMPAGNE

Monsieur le président,

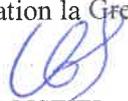
J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle sont désignés Monsieur Jean-Paul GRASMUCK, Géomètre retraité, demeurant 8, Rue du Four, BAZEILLES (08140) (tel : 03 24 29 07 50 ; portable : 06 08 68 17 69) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Louis MARCEAU (tel : 03 24 71 72 50 ; portable : 06 81 52 35 06) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Greffier en Chef,
ou par délégation la Greffière,


C. BRISTIEL

DECISION DU
3 juillet 2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E24000056 /51

Le vice-président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 19 juin 2024, la lettre par laquelle le président du Conseil Départemental de la Marne demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- l'aménagement foncier agricole, forestier et environnemental de la commune de PROSNES (Marne) par le Conseil Départemental de la Marne dont le siège est en l'Hôtel du Département, 2 bis rue de Jessaint, 51038 CHALONS EN CHAMPAGNE.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024.

Vu la délégation de la présidente du tribunal en date du 2 mai 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Jean-Paul GRASMUCK est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Jean-Louis MARCEAU est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : L'indemnité due au commissaire enquêteur qui sera taxée par le président du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne sera à la charge du Conseil Départemental de la Marne.

ARTICLE 5 : La présente décision sera notifiée au Conseil Départemental de la Marne, à M. Jean-Paul GRASMUCK et à M. Jean-Louis MARCEAU.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 3 juillet 2024.

Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS

